Commission des sports

3311 **- Aide au sport de haut niveau**

Aide aux forfaits de haut niveau et aux championnats de France (forfaits, résultats et déplacements)

Rapport n° CP/2011/641

Service gestionnaire :
Service des sports

Résumé :
Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de Haut Niveau.

Aide aux forfaits de Haut Niveau

Le Département soutient les associations ayant une équipe de sport collectif évoluant dans les deux plus hautes divisions des championnats avec un forfait unique incluant les déplacements.

Aide aux Championnats de France : forfaits

Le Département soutient les équipes de sport collectif engagées en Championnat de France par le biais d'un forfait calculé en fonction de leur niveau de compétition.

Aide aux Championnats de France : résultats et déplacements

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15273	65-6574-32	320 000,00 €	320 000,00 €	70 000,00 €
15262	65-6574-32	160 000,00 €	160 000,00 €	9 100,00 €
15264	65-6574-32	675 000,00 €	526 677,04 €	43 283,60 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 122 383,60 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 70 000,00 € au titre de l'aide aux forfaits de Haut Niveau ;

- 9 100,00 € au titre de l'aide aux Championnats de France - forfaits ;
- 43 283,60 € au titre de l'aide aux Championnats de France - résultats et déplacements.

La Commission Permanente autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :

- l'Union Sportive Sarre Union
- l'Association Strasbourg Handisport Passion Aventure.

Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

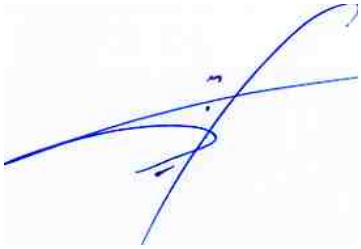

Guy-Dominique KENNEL